



Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :  
BTPROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

C.U. 00120 - PV 00091/94

N° PIECE	N° FEUILLET
01	1

Nous soussigné : gendarme R T APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le gendarme B R APJ, en résidence à

----Le 11 Janvier 1994, Madame R M C demeurant au  
, nous avise qu'elle a remarqué le 10 janvier 1994 à 04  
heures 55 une forme ovale lumineuse située à trois mètres environ du sol  
qui tournait sur place, partait puis revenait à son point initial. Ce manège a  
duré 20 minutes environ.(PIECE N°2).----

----Ce fait a été aperçu également par l'époux de Madame R (PIECE N°3).--

----L'engin était de forme ovale et ne s'est jamais posé. Il émettait un  
sifflement ressemblant à du vent.---

----Les photographies prises par monsieur et madame R ne sont pas  
impressionnées.----

----Aucune trace n'a été remarquée sur les lieux du survol.

----Précisons que le même jour, des faits similaires ont été aperçus dans les  
communes de (Procédure N°67/93 établie par la  
Gendarmerie de ).---

----De l'enquête effectuée, la source lumineuse serait dûe au rayon laser d'une  
discothèque située à ----

----Le 11 janvier 1994 de 19 heures 30 à 20 heures, des essais du rayon laser de  
la discothèque ont été effectués. Les témoins de ont été avisés  
des essais. Une équipe des militaires de se trouvait sur place et une  
autre face au domicile d'un témoin de ----

----Les conditions atmosphériques étant totalement différentes(pluie et temps  
couvert) que celles de la nuit du 09 au 10/01/94(temps dégagé sans vent ni  
pluie)les témoins et les militaires n'ont perçu aucune source de lumière durant  
les essais.----

----Lors des essais, le rayon laser a été orienté comme dans la nuit du 09 au  
10/01/94.Ce rayon a effectué un mouvement de va et vient sur un angle de 120  
degrés, pouvant couvrir une zone allant de

----Le rayon laser composé de plusieurs faisceaux, forme dans le ciel un cercle  
de points qui tourne sur lui même en spirale.Ce dessin peut correspondre aux  
descriptions des témoins.----

----D'après le propriétaire de ce rayon laser, celui-ci peut, selon les  
conditions atmosphériques porter sur une distance de deux à dix kilomètres.--

----Ce rayon laser a fonctionné durant la nuit du 09 au 10/01/1994 jusque cinq  
heures du matin environ.Il est donc fort probable que la forme lumineuse aperçue  
par les témoins soit en fait le rayon laser de la discothèque.----

----Contacté, le Centre radar de n'a rien relevé d'anormal.----

fait et clos à le 11.03.1994  
Les Enquêteurs.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Résidence :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION

N° PIÈCE

N° FEUILLET

C.U. 00120 - PV 00091/94

02

1

Nous soussigné : gendarme R. T APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CRR

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le gendarme B R APJ, en résidence à  
 Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

R D , 48 ans,  
 né le 07/01/1946 à FRANCE,  
 demeurant

marié, employé PTT, nationalité française,

qui déclare le onze janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze  
 à quatorze heures et quarante neuf minutes:"-----

""""Je suis employé au tri postal de comme Agent de cheminement. Je  
 demeure avec mon épouse et mon fils âgé de 23 ans, au  
 depuis 13 ans.-----

""""Je commence mon travail au tri postal à 5 heures 30 et de ce fait je quitte  
 mon domicile vers 4 heures 45.-----

""""Le lundi 10 janvier 1994 vers 4 heures 55 en ouvrant les portes de mon  
 garage pour sortir mon véhicule, j'ai aperçu en direction de mon jardin qui se  
 trouve derrière mon garage, une lueur que se déplaçait de droite à gauche.-----

""""Suite à cela, j'ai prévenu mon épouse et j'ai pris mon appareil  
 photographique dans l'intention de prendre des clichés de ce que je voyais.-----

""""De l'entrée de cuisine, j'ai alors pris deux clichés de l'objet qui  
 continuait ses allées et venues.-----

""""J'ai observé ce phénomène pendant environ quinze minutes, et je me suis  
 rendu à mon travail.-----

""""Concernant la description de cet objet, il était de forme ronde et difforme  
 comme un anneau de fumée, très grand, de couleur gris clair qui se déplaçait  
 d'un point haut vers un point bas en diagonale.-----

""""Je ne peux estimer le diamètre de ce cercle même approximativement. Tout ce  
 que je peux vous dire c'est qu'il était de grande envergure-----

""""Je précise que lorsqu'il était en position basse, je pouvais voir des  
 hublots séparés par des rayons de lumière. Pour ma part l'objet n'émettait aucun  
 sifflement. Cet objet ne s'est posé à aucun moment.-----

""""Quand j'ai pris la route pour me rendre à mon travail l'objet était  
 toujours là, mon épouse présente sur les lieux.-----

""""Au retour de mon travail, je me suis rendu chez un photographe de service  
 rapide afin de développer les clichés et à mon étonnement, il n'y avait rien  
 dessus. Alors que pour ma part il y aurait dû avoir au moins le sapin du jardin,  
 vu le matériel photographique non négligeable que je possède.-----

""""Je n'ai pas pensé à alerter les voisins ni vos services.-----

""""Je n'ai rien d'autre à ajouter sur ces faits .Je précise que c'est la  
 première fois que je vois un tel phénomène.-----

""""Mon jardin donne dans la direction de . Ce matin là, le  
 temps était doux et le ciel légèrement voilé.-----

A le onze janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze, à 16 heures  
 Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-  
 dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."  
 La personne entendue L'R.P.J.



Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Résidence :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION

C.U. 00120 - PV 00091/94

N° PIÈCE	N° FEUILLET
03	1

Nous soussigné : gendarme R. T APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le gendarme B R , APJ, en résidence à

Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

D M C , 45 ans,  
épouse R

FRANCE,

demeurant

mariée, Employée libre service, nationalité française,

qui déclare le onze janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze à seize heures et neuf minutes:"

""""""Je suis employée libre service au magasin

""""""Le lundi 10 janvier 1994, vers 4 heures 55 environ, mon mari m'a réveillée en me disant qu'il avait remarqué quelque chose d'anormal dans le jardin. Je me suis donc levée, et effectivement j'ai vu une masse lumineuse légèrement ovale dans le ciel, d'un diamètre assez important dont je ne peux donner les dimensions. Cet objet par moment stagnait à proximité du sapin que se trouve dans mon jardin et parfois s'en allait en direction du marais, vers

. En compagnie de mon mari nous avons regardé ce phénomène un instant et mon mari est allé chercher son appareil photographique. Il a pris deux clichés.

""""""A l'issue mon mari est parti à son travail et l'objet était toujours là. Je suis alors rentrée chez moi, ayant peur. Je suis donc montée à l'étage dans la chambre de mon fils qui était absent, j'ai ouvert la fenêtre et comme l'objet était toujours là, j'ai à mon tour pris un cliché plus rapproché de cette forme, qui se trouvait environ à une quinzaine de mètres et à une hauteur de 5 mètres.

""""""Ces faits se sont passés jusque 5 heures 20 environ, ensuite cette masse lumineuse a disparu rapidement en direction de

""""""L'objet ne s'est pas posé.

""""""Vers 9 heures environ, je me suis rendue dans mon jardin où je n'ai découvert aucune trace sur le gazon ni sur le sapin.

""""""Je ne me suis pas renseignée auprès des voisins pour savoir s'ils avaient vu le même phénomène que moi.

""""""Lors des faits, je n'ai pas prévenu mes voisins vu l'heure et n'ai pas avisé vos services. J'ai simplement téléphoné à une radio locale afin de savoir si d'autres personnes n'avaient pas été témoins des mêmes faits.

""""""Concernant la description de l'objet, ce dernier était de forme ovalisée mouvante, de couleur blanche avec des reflets bleus clairs et qui émettait un sifflement comme le bruit du vent.

"""""" J'ai pu également distinguer comme des hublots fort éclairés.

""""""Au moment des faits, il ne pleuvait pas, le ciel était dégagé et il n'y avait pas de vent.

""""""C'est la première fois que j'assiste à ce genre de fait. Je n'ai rien d'autre à déclarer.

A le onze janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze, à 16h45  
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."  
La personne entendue L'A.P.J.